

## — Demandes de dossiers

Gratuit / disponible sur internet

## — Instruction

	Montant HT	Montant TTC
Règlement par le demandeur	41,67 €	<b>50,00 €</b>
ou règlement par l'employeur	50,00 €	<b>60,00 €</b>

## — Cotisation annuelle 2024

Droit fixe	Montant HT	Montant TTC
Règlement par le demandeur	41,67 €	<b>50,00 €</b>
ou règlement par l'employeur	50,00 €	<b>60,00 €</b>

Cotisation pour être membre de l'association en 2023	10 €	<b>12,00 €</b>
--	------	----------------

NB.

- TVA en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024 : 20 %
- Les cotisations annuelles perçues ne sont pas remboursées.
- Les frais d'instruction ne sont pas remboursés en cas de refus partiel ou total.